

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OVH Groupe

Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2026

Roubaix, 8 juin 2026 – Déclaration au titre de l'article L. 233-8 du Code de commerce et de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote théoriques ¹	Nombre de droits de vote exerçables ²
31/05/2026	151 651 536	151 651 536	151 105 511

CONTACTS

Equipe Relations médias

media@ovhcloud.com

Equipe Relations investisseurs

investor.relations@ovhcloud.com

¹ Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

² Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des droits de vote attachés aux actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, privées de droits de vote.